

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Par le Président du C.C.A Sempêche

SEANCE DU 13 AVRIL 2024



<p>Date de convocation : 09.04.2024</p> <p>Date de publication : 09.04.2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre ; le treize avril, Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.</p>
<p>Effectif du CA : 13</p> <p>Quorum : 7</p> <p>Présents : 9 Absents excusés : 2 Ont donné pouvoir : 2 Absents : 2</p> <p>Ont pris part au vote : 11 Exprimés : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Angela VACCARO</p>	<p>PRESENTS : M. Raphaël KRUSZYNSKI, M. Jean-Luc FRERE, Mme Monique PASSET, Mme Nathalie DELHAYE, M. Léo DEFOSSEZ, M. Pierre LEGRAND, M. Jean-Michel MAILLOT, Mme Ginette VAN DER HOEVEN, Mme Catherine ROLY et Mme Chantal LEHELLE</p> <p>ABSENTS EXCUSES : Mme Christiane LOTTE, Mme Catherine ROLY</p> <p>ONT DONNE POUVOIR : Mme Christiane LOTTE donne pouvoir à M. Pierre LEGRAND, Mme Catherine ROLY donne pouvoir à Mme Ginette VAN DER HOEVEN</p> <p>ABSENTS : Mme Patricia DURIEUX, M. Benamar TOUATI</p>

DELIBERATION

Objet : Désignation du Président de séance pour la présentation du compte administratif 2023

Monsieur le Président rappelle aux Administrateurs et Administratrices qu'en application des dispositions des articles L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales et L 123-8 alinéa 3 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il ne peut assister au vote du Compte Administratif.

Aussi, il convient que le Conseil d'Administration procède à l'élection du Président de séance.

Par conséquent, Monsieur le Président propose à l'Assemblée de procéder à l'élection d'un Président avant que ne s'engage les débats sur le Compte Administratif.

Considérant la candidature de M. Léo DEFOSSEZ,

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 059-265902072-20240413-000000174-DE

S²LOW

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

DESIGNE M. Léo DEFOSSEZ, Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Président,


R. KRUSZYNSKI